



Communiqué

Caisse de pensions du personnel communal

Une politique pour le désinvestissement de l'armement et des énergies fossiles

La Ville de Lausanne salue l'engagement de la Caisse de pensions du personnel communal (CPCL) pour une gestion durable de sa fortune. De par ses représentant.e.s au sein du comité de la CPCL, la Municipalité a œuvré en faveur d'une politique d'investissement qui place les facteurs environnement, sociaux et de gouvernance au centre des préoccupations de la CPCL. Avec cet important virage opéré dernièrement par la CPCL, la Ville peut aujourd'hui répondre aux différentes sollicitations du Conseil communal pour le désinvestissement de la caisse des énergies fossiles et de l'armement.

Alors que les Suisses et les Suissesses se prononceront le 29 novembre prochain sur l'initiative populaire « Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre », la Ville de Lausanne se félicite du virage opéré par la Caisse de pensions du personnel communal (CPCL) en faveur d'une gestion durable de sa fortune. La CPCL a en effet décidé récemment de revoir sa politique d'investissement afin de mieux prendre en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le cadre de la gestion de sa fortune. La nouvelle politique d'investissement responsable se fonde sur l'exercice actif du droit de vote et l'engagement actionnarial, complété par des exclusions de sociétés actives dans des domaines controversés, le secteur de l'armement et les énergies fossiles notamment. En parallèle, la CPCL se dote d'une stratégie climatique s'accordant sur les objectifs de l'Accord de Paris, visant une réduction substantielle (jusqu'à 80% pour certains portefeuilles d'actions) de l'empreinte carbone de ses investissements.

La Municipalité, par ses représentant.e.s au sein du comité de la CPCL, a incité cette dernière à mener une réflexion approfondie sur la durabilité de ses investissements et de leur impact sur le climat. Elle a également encouragé la CPCL à aller aussi loin que possible vers la décarbonisation de son portefeuille. Elle est satisfaite de la direction prise aussi bien en matière de désinvestissement de l'armement que de nouvelle stratégie climatique qui permettra une réduction des émissions de CO₂ du portefeuille de la CPCL supérieure à celle qui aurait été obtenue en se concentrant uniquement sur un désinvestissement des énergies fossiles.

Sollicitée courant 2020 par le Conseil communal pour un désinvestissement de la CPCL des énergies fossiles et de l'armement, la Municipalité répond aujourd'hui au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts intitulé « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne (CPCL) doit désinvestir les énergies fossiles », ainsi qu'au postulat de M. Ilias Panchard et consorts intitulé « Pour que la CPCL désinvestisse de l'armement ». (Documents en annexe.)

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Grégoire Junod, Syndic de la Ville de Lausanne, 021 315 22 00**

Lausanne, le 5 novembre 2020